
Adresse des citoyens des communes de Vicheray et Pleuvezain (Vosges), lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des citoyens des communes de Vicheray et Pleuvezain (Vosges), lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 431-432;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18470_t1_0431_0000_9

Fichier pdf généré le 04/10/2019

timide, le cultivateur trompé ont des droits à notre indulgence.

C'est par l'exécution des principes de justice et d'humanité répandus dans votre sublime adresse, que les coeurs cesseront d'être contristés, qu'ils s'ouvriraient à la douce reconnaissance, que le bien s'opèrera sans contrainte, que des playes profondes se fermeront, que l'homme osera se confier en ses vertus, que le gouvernement pourra compter sur la perennité de sa force et que les français prodigues des sacrifices volontaires, et d'actes de patriotisme et de courage assureront pour toujours la paix et le bonheur.

Suivent 59 signatures.

43

La société populaire de Tarascon, département de l'Ariège, fait part à la Convention qu'elle n'aura d'autres sentiments ni d'autres principes que ceux contenus dans l'Adresse aux Français, et qu'elle n'emploiera que ses maximes pour anéantir l'intrigue et les factions.

Mention honorable, insertion au bulletin (92).

[*La société républicaine de Tarascon à la Convention nationale, le 6 brumaire an III*] (93)

Patrie, Égalité, Liberté.

Les citoyens soussignés membres de la société républicaine de Tarascon, département de l'Ariège, ayant entendu la lecture de l'adresse de la Convention nationale au peuple français, se sont levés avec enthousiasme, au milieu des plus vifs applaudissements, et n'ont fait entendre qu'un cri unanime, vive la Convention.

Ils ont fait une solennelle profession des mêmes principes et des mêmes sentiments de justice qu'elle renferme; ils s'empressent individuellement de lui en faire des remerciements et lui jurent par le plus ardent amour et par le respect le plus inviolable pour les lois, qu'ils n'auront et ne reconnaitront d'autre ralliement et d'autre centre que la Convention nationale.

Leurs vœux ont été et seront toujours pour la conservation de la liberté, de l'égalité, de l'unité et de l'indivisibilité de la république et pour le regne des vertus, ils ont abhorré les hommes immoraux, les intrigants et les agitateurs, autant qu'ils ont estimé les hommes probes laborieux, et modestes.

Citoyens représentants, qui avés abattu l'arbre de la tyrannie et de la conspiration qui contrariait la marche rapide du vaisseau de la

République vers un rivage heureux disposez de nos forces, nous vous les offrons pour seconder vos glorieux travaux et conduire majestueusement au port le vaisseau de la République.

Vive la République, une et indivisible.
Vive la Convention nationale.
Salut et fraternité.

Suivent 28 signatures.

44

La société populaire de Vic [-sur-Cère], département du Cantal, invite la Convention à continuer ses travaux : elle proteste de son attachement à ce sénat auguste, et jure de mourir en le défendant.

Mention honorable, insertion au bulletin (94).

[*La société populaire de Vic-sur-Cère à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (95)

Liberté, paix à la vertu-Égalité,
guerre au crime.

Représentans du peuple,

Réunis pour célébrer la fête des victoires de la République, nous reçumes votre adresse aux français. La lecture en a été souvent interrompue par les plus vifs applaudissements; les principes qu'elle contient sont ceux du peuple français.

Continués, dignes Représentans, à affermir la république sur ses vraies bases, continués à faire punir le crime et l'immoralité, et à protéger l'innocence et la vertu.

Quant à nous, nous avons voté avec enthousiasme la République, une et indivisible, et nous ne reconnaissons et ne reconnaitrons jamais qu'un seul centre commun, *La Convention nationale* : nous n'avons et nous n'aurons qu'un seul point de raillement *La Convention nationale*.

Suivent 36 signatures.

45

Les citoyens des communes de Vicherey [Vicherey] et Pleuvezain, département des Vosges, regrettent de ne pouvoir faire passer dans l'âme de leurs représentants la reconnaissance et la joie que leur a fait éprouver l'Adresse aux Français.

Mention honorable, insertion au bulletin (96).

(94) P.-V., XLIX, 309.

(95) C 326, pl. 1423, p. 33.

(96) P.-V., XLIX, 309.

(92) P.-V., XLIX, 308-309.

(93) C 326, pl. 1423, p. 32.

[*Les citoyens des communes de Vicheray et de Pleuvezain à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (97)

Législateurs,

Nous avons entendu avec enthousiasme la proclamation sublime que vous venez de publier. Nous l'avons accueillie par un cri unanime de reconnaissance et de joie. Nous professons les sentimens que vous avez manifestés. Nous sentons le besoin de vous remercier de les avoir si bien rendus ; heureux, si nous pouvions faire repasser dans vos cœurs l'émotion délicate dont vous avez rempli les nôtres ! Il n'y a pas un mot dans votre proclamation, que tous les vrais républicains, que tous les bons français ne veuillent signer de leur sang. Il n'y a pas un citoyen, digne d'un si beau titre, qui ne soit jaloux d'exprimer son adhésion absolue à vos principes immortels. Maintenez les inviolables, ces principes sacrés, et soyez bien certains que le peuple y sera fidele. Vous ne pourrez pas vous méprendre à l'expression de son voeu. Il va de toutes parts, élever jusqu'à vous cette voix formidable et fière, qui est la voix de dieu, aux accens delaquelle rien ne doit résister. Tous les points de la République formeront pour vous un concert de bénédictions. Ce n'était pas le peuple qui se faisait entendre, lorsque des vociférateurs qui usurpaient son nom, ne cessaient de vous adresser, à titre de pétitions, des demandes sanglantes et des hurlemens furieux. Ce n'était pas le peuple, qui voulait le désordre et le cahos de l'anarchie, si contraire aux besoins de tous, si favorable aux tyrans seuls, c'est l'intérêt de quelques hommes de répandre des troubles, afin d'en profiter. C'est l'intérêt de tous d'étouffer à jamais ces agitations, et de se réunir, de se rattacher pour toujours au centre du gouvernement. Représentans du peuple, vous êtes la clé de la voûte de l'édifice social, et vous ne devez pas souffrir que cette clé soit ébranlée. Continuez à la tenir d'une main ferme et vigoureuse, mais indulgente et sage. Laissez la terreur aux tyrans ; car c'est leur arme et leur supplice. Pour vous, faites aimer les lois. Que le paisible citoyen compte sur leur protection ! animez l'industrie, faites fleurir les moeurs, encouragez les arts, honorez les vertus, favorisez l'agriculture, organisez l'instruction ; et que le bonheur des français, devenu l'admiration et l'objet de l'envie des barbares qui les combattent, prouve à tout l'univers combien nous avons eu raison de faire tant de sacrifices pour parvenir à être libres. Telle est la tâche auguste qui vous est imposée, et votre proclamation nous est un sur garant que vous la remplirez. Pour nous, Législateurs, nous allons la relire, et crier de nouveau : Vive la Convention nationale.

Salut.

Fait à Vicheray, en assemblée générale de la commune, le décadi, trente vendémiaire, an trois de la République une et indivisible.

CHAROUÉ, LESCOFFIER, *agents nationaux*,
FRANÇOIS, *juge de paix du canton*,
Marc GUILLEMIN, *maire*, DAULNOY, *greffier*
et 48 autres signatures.

46

Les citoyens et les membres de la société populaire d'Uzel, département des Côtes-du-Nord, réunis à la fête décadaire le 30 vendémiaire, invitent et pressent la Convention à frapper sans pitié les monstres couverts du sang du peuple et les continuateurs du tyran ; ils jurent de défendre jusqu'à leur dernier soupir la liberté et la République.

Mention honorable et insertion au bulletin (98).

[*Les citoyens et les membres de la société populaire de la commune d'Uzel, réunis à la fête décadaire du 30 vendémiaire an III, à la Convention nationale*] (99)

Représentants,

Réunis pour célébrer les triomphes des défenseurs de la patrie et ceux que vous avez remportés sur la tyrannie ; nous vous adressons l'expression de nos sentimens... Nous avons entendu vôtre adresse au peuple français, elle a produit dans nos âmes la plus touchante reconnaissance ; le peuple est maintenant convaincu que son bonheur fait le principe essentiel qui guide et dirige ses représentants... il est assuré du triomphe de la liberté!...

Continuez de tenir la justice à l'ordre du jour, nôtre amour et nôtre dévouement pour la Convention nationale n'aura point de borne : nous vous jurons que jusqu'à l'affermissement de la République, vous serez le seul centre de nôtre réunion, et que nous executerons avec zèle et empressement les ordres qui émaneront de votre sagesse, le regne des tigres est passé, les échaffauts ont été dressés pour eux qu'il n'y ait plus que le crime qui y expie les maux qu'il fait endurer au genre humain.

Représentants, vous êtes l'espoir du peuple français, qui veut et ne soupire qu'après la justice ; vous êtes investis de tous ses pouvoirs ; frappez de la massue nationale tous ces monstres couverts de sang et qui en sont encor altérés. Tous les dominateurs, tous les dilapidateurs qui veulent affaiblir vôtre autorité et porter des portions du peuple à propager le meurtre et l'anarchie, anéantissez les ; ce sont des continuateurs de Robespierre, qui doivent

(97) C 326, pl. 1423, p. 34.

(98) P.-V., XLIX, 309.

(99) C 326, pl. 1423, p. 38.